



**VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 26 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt février, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

**Etaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Françoise PLATEAU, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Rudy CARLIER, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Marie-José FACQ, Mathilde DESMONS, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

**Absents avant donné procuration** : Chantal WAGON à Rudy CARLIER, Brahim NOUI à Françoise PLATEAU, Franck VALEMBOSIS à Marie-José FACQ

**Absents** : Arlette PLOUVIN, Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

**Madame Marie-Pascale SALVINO a été désignée secrétaire de séance**

**6 - MARCHES PUBLICS – CESSION DE DEUX VEHICULES COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE AUBYGEOISE » POUR UN MONTANT DE 8 800 €**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire de deux véhicules suivants :

- Véhicule n°1 :
  - Renault Trafic
  - BLANC BANQUISE
  - Immatriculé.: BZ-505-FB
  - 1ère mise en circulation : 19/12/2011
  - Kilométrage : 159 678 Km
  - Energie : Diesel
  
- Véhicule n°2 :
  - Peugeot Boxer
  - BLANC BANQUISE
  - Immatriculé.: DZ-703-VP
  - 1ère mise en circulation : 19/02/2016
  - Kilométrage : 137 931 Km
  - Energie : Diesel
  
- Ces véhicules ne sont plus nécessaires au fonctionnement des services communaux suite à l'achat de deux nouveaux véhicules qui permettront d'assurer de plus longs trajets;
- L'ensemble des associations sportives locales a été sollicité afin de leur proposer le rachat d'un lot de deux véhicules communaux, dans un souci de transparence et d'égalité de traitement ;

- Deux associations « Union Sportive Aubyeoise » et « Foot Evasion » ont manifesté un intérêt et présenté une offre conforme aux conditions fixées par la commune ;
- Le prix proposé tient compte de l'état des véhicules et de leur valeur (estimation reprise).

Cette mesure permettra de réduire le nombre de prêts de véhicules municipaux par l'association qui réalise le plus de déplacements.

## **Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;
- L'inventaire des biens communaux
- Vu la réalisation des contrôles techniques obligatoires effectués les 6 et 28 janvier 2026.
- L'évaluation de la valeur des véhicules soit 8 800 €;
- La démarche d'information menée auprès des associations sportives locales ;
- Les réponses des associations « Union Sportive Aubyeoise » en date du **8 février 2026** et « Foot Evasion » en date du **5 février 2026**

L'acquéreur a pu examiner et essayer les deux véhicules et les achète en l'état où ils se trouvent au jour de la signature, avec leurs accessoires, leur âge, leur kilométrage et leur vétusté. Il renonce à tout recours au titre des vices, défauts ou usures apparents et normalement décelables à l'occasion d'un examen attentif et d'un essai routier.

## **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'autoriser la **cession d'un lot de deux véhicules communaux** à l'association « **Union Sportive Aubyeoise** »
- La cession est consentie **à titre onéreux pour un montant total de huit mille huit cents euros (8 800 €)**.
- Les véhicules sont cédés **en l'état**, sans garantie, et l'association en assumera l'entière responsabilité à compter de la date de remise.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cession ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à accomplir les formalités administratives afférentes, notamment celles relatives au changement de titulaire des certificats d'immatriculation.

## **Le Conseil Municipal,**

### **Après en avoir délibéré,**

### **A l'unanimité,**

(Monsieur Djamel BOUTECHICHE ne prend pas part au vote)

**Autorise** la cession d'un lot de deux véhicules communaux à l'association « Union Sportive Aubyeoise »

**Décide** que la cession est consentie à titre onéreux pour un montant total de huit mille huit cents euros (8 800 €).

**Précise** que les véhicules sont cédés en l'état, sans garantie, et l'association en assumera l'entière responsabilité à compter de la date de remise.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes de cession ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à accomplir les formalités administratives afférentes, notamment celles relatives au changement de titulaire des certificats d'immatriculation.

La Secrétaire de Séance

Marie-Pascale SALVINO



Pour copie conforme,  
Le Maire

Bernard GZECH

